

NOTE D'INFORMATION
Membranes d'étanchéité MAPEPLAN T en
FPO/TPO

AVANT-PROPOS

Les membranes d'étanchéité sont identifiées comme des produits au sens de la réglementation REACH (UE) 2006/1907, comme défini à l'article 3 (3) de cette réglementation. Comme elles n'entrent pas dans la définition des substances ou des mélanges classés comme dangereux selon la réglementation (UE) 2008/1272, elles ne nécessitent pas l'obligation d'établir d'une fiche de données de sécurité ou d'une fiche d'information selon les Articles 31 et 32 du règlement REACH.

La note d'information suivante a été préparée pour fournir des informations supplémentaires en matière de sécurité d'utilisation des membranes Mapeplan T.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit : membranes d'étanchéité MAPEPLAN T en FPO/TPO (polyoléfinés souples)

Fabricant : POLYGLASS SPA, viale Jenner 4, 20159 Milan

Numéro de téléphone de la société : (+39) 0422 7547 Fax : (+39) 0422 854118

Courriel : info@polyglass.it www.polyglass.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

N'étant pas identifié dans les conditions d'utilisation et de pose normales, le produit pourrait relâcher des produits dangereux (CO, CO₂) en cas d'incendie ou de décomposition thermique.

D'après les informations reçues de ses fournisseurs, Polyglass s.p.a. déclare l'absence de substances citées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC – CL) dans des concentrations supérieures à 0,1 % en poids.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les polymères et les substances de cette section ne sont pas classés comme dangereux conformément à la réglementation 2008/1272 CLP.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation de vapeurs dues à la décomposition thermique du produit : transporter la victime à l'air libre, la faire respirer de l'air frais et la faire consulter par un médecin.

5. MESURES ANTI-INCENDIE

En cas d'incendie, éteindre avec de l'eau pulvérisée, du gaz carbonique, des poudres chimiques ou des mousses anti-incendie.

Décomposition thermique en produits dangereux : oxyde de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Non applicable.

7. ENTREPOSAGE ET INSTALLATION

Stockage

Stocker les rouleaux en position horizontale, à l'abri du soleil et des intempéries, loin de sources de chaleur et de flammes nues. Mettre les équipements à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Tenir à disposition des moyens d'extinction appropriés.

Installation

Porter des vêtements de protection appropriés (se reporter au paragraphe 8).

En cas de pose dans des locaux fermés, veiller à fournir une bonne ventilation et un renouvellement d'air suffisant. Respecter les règles habituelles d'hygiène et de sécurité du travail requises par la législation en vigueur. Tenir à disposition des moyens d'extinction appropriés.

Effectuer la pose et le soudage des membranes en suivant les procédures de pose correctes.

La soudure à l'air chaud s'effectue avec un équipement électrique spécial. Faire attention aux risques de brûlures. Toute intervention sur les équipements ou les installations électriques doit être effectuée par un personnel compétent et qualifié conformément à la loi.

8. PROTECTION PERSONNELLE/CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Équipements de protection individuels recommandés :

- Protection des mains : porter des gants de protection mécanique appropriés.
- Protection de la peau : porter des vêtements de protection adaptés.

Exposition aux vapeurs produites lors du traitement à haute température (soudage thermique) :

- Aucune précaution particulière n'est nécessaire dans des conditions normales de pose en extérieur.
- En cas d'application du produit dans des locaux fermés, veiller à fournir une bonne ventilation et un renouvellement d'air suffisant.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Solide - membrane d'étanchéité en rouleaux.
- Odeur : Légère et caractéristique.
- Couleur : Variée.
- Propriété explosive : NON.
- Propriétés comburantes : NON.
- Solubilité : Non soluble dans l'eau.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité dans les conditions normales de traitement.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Elle ne présente aucun danger en soi.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

À utiliser selon les bonnes méthodes de travail, en évitant toute dispersion du produit dans l'environnement.

13. REMARQUE SUR L'ÉLIMINATION

Le produit doit être considéré comme un déchet non dangereux conformément au décret-loi 152 du 3 avril 2006 et modifications ultérieures.

Le produit est recyclable : le recyclage est recommandé plutôt que la mise en décharge ou la thermodestruction.

Le produit peut être envoyé dans une décharge ou un centre de recyclage autorisé pour les plastiques ou dans un centre de destruction thermique agréé, conformément à la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Sans danger pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlement (UE) 2008/1272 CLP non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations figurant dans cette fiche reposent sur les dernières connaissances dont nous disposons sur le produit concerné, à la date indiquée ci-dessus.

Cette fiche annule et remplace toute publication antérieure.